

PROCES-VERBAL et COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MAI 2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

Date de la convocation : 27 avril 2021 Date d'affichage : 28 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre mai à vingt heures, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire.

PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. RAMBERT Bruno, Mme SAMSON Maryline, M. AFCHAIN Yves, Mme REDOUTE Jacqueline, Mme BESNARD Sandrine, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DRAGON Jean-Yves, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. MENARD Sylvain, M. PONCELET Michel.

ABSENTS EXCUSES : M. LEMOULT Nicolas donnant pouvoir à M. DUMAS Georges, M. GORON Eric donnant pouvoir à Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, Mme JEULAND Marina donnant pouvoir à M. GUILLARD Philippe, Mme RABOLION Karine.

Secrétaire de séance : M. AFCHAIN Yves

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Salle de sports - validation de la phase Projet, lancement de la consultation et autorisation pour signer les marchés correspondants

M. RAMBERT présente au Conseil municipal la phase PRO de la salle de sports de Meillac. Cette phase permet de préciser la nature exacte des travaux qui seront réalisés.

Le marché de travaux comporte les 8 lots suivants :

- LOT N°01 : DEMOLITION – GROS ŒUVRE
- LOT N°02 : CHARPENTE
- LOT N°03 : MENUISERIES EXTERIEURES – MENUISERIES INTERIEURES
- LOT N°04 : CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS
- LOT N°05 : REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE
- LOT N°06 : SOLS SPORTIFS
- LOT N°07 : EQUIPEMENTS SANITAIRES - VENTILATION
- LOT N°08 : CHAUFFAGE – ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

Le démarrage des travaux est prévu en décembre 2021, avec une période de préparation en novembre 2021. La livraison est prévue fin avril 2022.

Considérant que le montant prévisionnel du marché de travaux est estimé par le maître d'œuvre au stade du Projet à 643 400 € HT, une consultation en procédure adaptée est possible.

M. RAMBERT rappelle que les marchés doivent être notifiés avant le 15 octobre 2021 afin d'obtenir la subvention du Contrat départemental de territoire. M. le Maire précise que la subvention de l'Agence nationale du sport (ANS) a été réduite dans le plan prévisionnel de financement étant donné les crédits limités de l'ANS à répartir sur toute la Bretagne.

M. RAMBERT précise que les diagnostics amiante et plomb et l'étude géotechnique vont être réalisés prochainement.

Le Conseil municipal valide la phase PRO du projet de réhabilitation de la salle de sports, autorise M. le Maire à lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux dont le coût est estimé à 643 400 € HT, autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants et tout document nécessaire à la réalisation du projet, valide le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES escomptées	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant
- Coût des travaux	643 400,00	Contrat départemental de territoire	190 000,00
- Honoraires architecte y compris mission OPC <i>(ordonnancement, pilotage et coordination du chantier)</i>	43 100,00	Subvention DETR <i>(30 % plafond de 400 000 € HT)</i>	120 000,00
- Diagnostic structure		Agence nationale du sport	15 000,00
- Mission contrôle technique	8 580,00	Budget communal	521 678,00
- Mission SPS <i>(sécurité et protection de la santé)</i>	2 750,00		
- Etude géotechnique	2 360,00		
- Diagnostics amiante et plomb avant travaux	2 700,00		
	2 675,00		
Montant total en € HT	705 565,00	Montant total en €	846 678,00
et en € TTC	846 678,00		

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une intrusion a eu lieu dans la salle de sports. La mise en place d'une alarme est envisagée.

Vote : unanimité

Vente d'une benne pour tracteur

Vu les articles L2112-1, L2211-1 et L2221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que pour les cessions d'immeubles la consultation du service du Domaine pour avis est obligatoire pour les communes à partir de 2 000 habitants,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que les agents du service technique n'utilisent pas la benne pour tracteur de marque CARTEL dont la commune a fait l'acquisition en 2013.

Monsieur le Maire souhaite mettre en vente cette benne et indique qu'il a reçu deux propositions. Monsieur le Maire propose de vendre la benne à la société MPS pour un montant de 1 000 €.

La commission finances réunie le 3 mai 2021 a donné un avis favorable.

Le Conseil municipal approuve la vente de la benne pour tracteur de marque CARTEL à la société MPS pour un montant de 1 000,00 € (mille euros), autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : unanimité

Exonération des frais de cantine et de garderie des familles dites « prioritaires » pendant le confinement (du 6 au 9 avril 2021)

Vu l'arrêté du 2 avril 2021 modifiant l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant le calendrier scolaire de l'année 2020-2021,

Vu la liste des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire établie par le Ministère des solidarités et de la santé,

Monsieur le Maire rappelle que dans le contexte de la crise sanitaire, le gouvernement a décidé de modifier le calendrier scolaire en regroupant les vacances scolaires des trois zones du 12 au 25 avril 2021 et en décidant la fermeture de l'école du 6 avril 2021 au 9 avril 2021. Pendant cette semaine, l'accueil à l'école par le personnel enseignant et le personnel communal était réservé aux enfants du personnel dit prioritaire, indispensable à la gestion de la crise sanitaire. Plusieurs familles ont sollicité une exonération des frais de cantine et garderie pour la période du 6 au 9 avril 2021.

Cela représente 58 repas soit 197,20 € de frais de cantine (3,40 € le repas) et 115,46 € de frais de garderie soit un total de 312,66 €.

La commission finances réunie le 3 mai 2021 a donné un avis favorable en précisant que ces exonérations doivent rester exceptionnelles.

Mme LOURDIN fait remarquer que la situation est différente du premier confinement. En avril 2021, les parents autres que « personnel prioritaire » ont travaillé et ont dû aussi faire garder leurs enfants.

Le Conseil municipal décide d'exonérer les familles dites prioritaires, indispensables à la gestion de la crise sanitaire, des frais de services de cantine et de garderie entre le 6 avril 2021 et le 9 avril 2021 et précise que les parents seront informés par écrit que cette mesure est exceptionnelle.

Vote : unanimité

Décisions modificatives

Mme LEGAULT-DENISOT explique au Conseil municipal la nécessité d'acquérir du matériel conforme à la réglementation de la restauration collective :

- mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) ;
- loi EGALIM du 30 octobre 2018 visant notamment à supprimer le plastique.

Il convient de faire l'acquisition notamment de vaisselle en verre, planche à découper, désinsectiseur, thermomètre laser (pour contrôle de température au moment de la livraison), sonde de contrôle informatique, ainsi que du matériel divers de cuisine.

La commission finances réunie le 3 mai 2021 a donné un avis favorable.

M. BRIVOT demande pourquoi la vaisselle n'a pas été changée avant. Mme LEGAULT-DENISOT répond que cela avait déjà été débattu il y a quelques années et qu'en raison de la casse de vaisselle facturée aux parents (carrelage au sol à l'époque), il avait été décidé d'acheter de la vaisselle en plastique.

MONTANT	A PRELEVER AU	POUR INSCRIRE AU
5 000 €	<u>Opération 10004</u> – Ecole publique <u>Compte 2313</u> – Constructions	<u>Opération 10003</u> – Cantine <u>Compte 2184</u> – Mobilier

Vote : unanimité

Programme voirie hors agglomération – route des Bordes (route mitoyenne avec Bonnemain)

Vu les délibérations des 2 et 16 février 2021 relatives au programme voirie hors agglomération prévu pour l'année 2021,

Considérant que le coût total est estimé à 74 250,52 € TTC comprenant la rénovation des voies suivantes :

- La Ville Henry ;
- Le Bois Salmon (programme 2020) ;
- La Ville Chauvin ;
- Lauviais (programme 2020) ;
- la route de La Roche Cahier jusqu'au Genétay.

M. le Maire explique que la commune de Bonnemain souhaite rénover la route des Bordes qui appartient pour moitié à la commune de Meillac. Afin que cette route soit rénovée en totalité, M. le Maire demande au Conseil municipal de l'inscrire dans le programme voirie sachant que la rénovation de la voie de la Ville Henry est reportée en 2022 (réseau d'eau potable à rénover). M. le Maire précise que la route passe derrière la Drolonnerie et ne dessert aucune habitation sur Meillac.

Le Conseil municipal adopte la modification du programme voirie 2021 des routes hors agglomération à rénover, autorise M. le Maire à signer tout document utile.

Vote : unanimité

Avis sur le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Bretagne romantique

Vu la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019,

Vu l'article L5211-11-2 du CGCT,

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Bretagne romantique (CCBR).

Le projet est orienté autour de trois grands axes :

1- Le rappel des instances réglementaires de la communauté de communes (conseil communautaire, présidence, vice-présidence, bureau communautaire, conférence des maires, commissions),

2- La gouvernance partagée :

a) le droit à l'information de tous les conseillers communautaires et de tous les conseillers municipaux ;

b) le renforcement du rôle et de l'implication de la conférence des maires et des conseils municipaux dans la réflexion, la préparation et l'élaboration des projets communautaires par :

- la diffusion des comptes-rendus des réunions de bureaux et des conférences des maires à tous les conseillers municipaux et communautaires ;

- la consultation des conseils municipaux avant toute prise de décision par la CCBR sur les sujets d'ordre majeur ;

- le rôle des conseillers communautaires en tant que rapporteurs de l'actualité de la CCBR au sein de chaque conseil municipal ;

- la diffusion aux communes d'une newsletter (lettre d'information) sur l'actualité de la CCBR.

c) le renforcement de la proximité entre les communes membres et la communauté de communes,

3- La mutualisation des services et des moyens des communes et de la communauté de communes (mise en commun de matériel, groupement d'achats, formation des élus, newsletter en ressources humaines, partage du service de revente Webenchères, réflexion autour d'un service d'ingénierie en matière de construction et réhabilitation de bâtiments).

Mme LEGAULT-DENISOT informe les élus qu'elle travaille en commission intercommunale sur l'identité visuelle de la Communauté de communes et explique que le logo de la Communauté de communes va être modifié.

M. le Maire informe les élus que la Communauté de communes va changer de nom pour devenir « Bretagne Romantique Communauté ».

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Bretagne romantique.

Vote : unanimité

Informations diverses :

- le microtracteur a été livré et la balayeuse arrivera prochainement ;
- la réflexion est en cours pour régler le problème de manque de visibilité au carrefour du Genétay ;
- Mme LEGAULT-DENISOT informe les élus que le concert prévu le 5 juin 2021 à l'église est maintenu. Une déclaration est à faire à la Préfecture. Les conditions d'accueil sont à déterminer.
- Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. M. le Maire demande la présence obligatoire des élus. Le double scrutin nécessite de solliciter un grand nombre d'assesseurs pour tenir les bureaux de vote (environ 60 personnes en comptant les scrutateurs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.